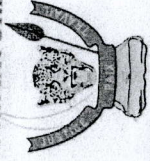


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 124/2023

Au CABINET D'AVOCATS BRUNO MALULU KITITI

Après avoir reçu le contrat du marché n° 7507/BCECO/DG/DPM/OKM/2022/SC, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt mille six cent quatre-vingt-neuf, soixante-six centimes (USD 20 689,66) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit cent quarante-quatre, quatre-vingt-trois centimes (USD 144,83).

Fait à Kinshasa, le 14/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i

Sceau de l'Etablissement

